Note d'information.

Honoraires particuliers pratiqués :

Votre kinésithérapeute est spécialisé dans la prise en charge thérapeutique du rachis et des articulations.

Il est certifié M.D.T (MechanicalDiagnosis&Therapy) par l'institut Mc Kenzie international (N.Z).

La prise en charge particulière avec la méthode Mc Kenzie nécessite <u>un bilan et une</u> <u>approche différente</u>. Elle permet d'évaluer et de traiter ces pathologies et prévient les récurrences.

A ce titre elle entre notamment dans la catégorie des soins de prévention ouvrant droit à la facturation hors-nomenclature précisée dans la pratique conventionnée de la kinésithérapie.

- A la première séance une facturation de XX euros est établie, réglable après la séance. Elle pourra éventuellement être remboursée en partie ou en totalité par votre Mutuelle Complémentaire selon les conditions de votre contrat avec celle ci.
- Les séances suivantes sur prescription médicale <u>seront prises charge</u> <u>normalement</u> par la sécurité sociale et votre complémentaire.

Pour *les soins ne relevants pas de la compétence spécifique Mc Kenzie* (kinésithérapie respiratoire, prise en charge neurologiques, rééducation orthopédique suite à une opération, drainages lymphatiques etc...) *la facturation initiale de XX euros ne s'applique pas*.

Pour plus d'information concernant la prise en charge n'hésitez pas à demander à votre kinésithérapeute!